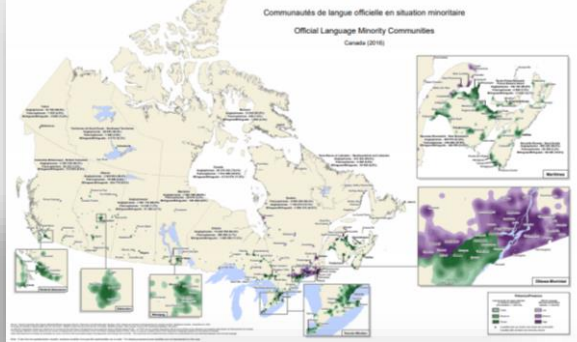


Kiosque virtuel de Patrimoine canadien

 Patrimoine canadien Canadian Heritage



Recueil de pratiques exemplaires

PROMOUVOIR LA PLEINE RECONNAISSANCE ET L'USAGE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Novembre 2020



Quelques faits sur la francophonie canadienne

La francophonie canadienne en chiffres

- ▶ Le Canada compte près de 35 millions d'habitants, dont 22,8 % ont le français comme première langue officielle parlée.
- ▶ La majorité des francophones, soit 85,4 %, vivent au Québec et plus d'un million sont répartis dans les autres régions du pays.
- ▶ Près de 10,4 millions de Canadiens peuvent soutenir une conversation en français.

Éducation, médias et culture

- On retrouve au pays plus de 3 000 écoles primaires et secondaires, environ 75 collèges et près d'une trentaine d'universités de langue française; une majorité est située au Québec.
- À l'extérieur du Québec, plus de 160 000 francophones étudient dans leur langue dans 624 établissements publics des niveaux primaire et secondaire, gérés par les communautés.
- Les francophones hors Québec ont aussi accès à plus d'une vingtaine de collèges et d'universités.



Questions clés

pour faciliter la prise de décision pouvant avoir une incidence sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles

Qui
Toutes les institutions fédérales

Quoi
• Déterminer les incidences sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de l'usage du français et de l'anglais dans les institutions fédérales de communication avec le public.
• Évaluer les incidences sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, en particulier de la promotion de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Processus de consultations auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Principes directeurs

Le gouvernement du Canada s'est engagé à inviter la population canadienne à participer activement aux débats de politiques publiques. Les citoyens participent activement lorsqu'ils jouent un rôle actif dans la définition des enjeux, dans l'examen de solutions possibles et dans la détermination des ressources ou des priorités.

En vertu de la Loi sur les langues officielles (LLO), toutes les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives en vue de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que de promouvoir la reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne.

La LLO a été formée par le gouvernement fédéral pour promouvoir la reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Grands principes directeurs

- Effectué en temps opportun
- Prévisible
- Efficace
- Adapté
- Transparent
- Fondé sur la bonne foi et de la confiance

Outil de réflexion

sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles – version abrégée

Le présent outil est une version abrégée de l'Outil de réflexion sur la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles. Il permet aux institutions fédérales de réfléchir aux mesures à prendre pour appuyer :

- la planification des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM ou communautés)
- la promotion de français et de l'anglais dans la société canadienne

En répondant à ces questions, les institutions fédérales devraient être en mesure de déterminer des types d'activités leur contribuant à la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, selon leur réalité unique.



Rapport annuel sur les langues officielles 2018-2019



40 COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE

920 ÉTABLISSEMENTS

244 500 EMPLOIS

[Cliquez ici pour visiter le kiosque et parler avec un représentant du ministère!](#)

